



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION**  
**ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**BELP**

**N° Spécial**

**23 mai 2017**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° Spécial DRE.BELP du 23 mai 2017**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>Page</b>
DRE.BELP n° 2017-107	17.05.2017	Arrêté fixant les dates et heures limites de dépôt des circulaires et des bulletins de vote des candidats aux élections législatives des 11 et 18 juin 2017 dans le département des Hauts-de-Seine.	3
DRE.BELP n° 2017-108	17.05.2017	Arrêté instituant deux commissions de propagande dans le département des Hauts-de-Seine pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017.	4

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté DRE/BELP n° 2017- 107 du 17 mai 2017 fixant les dates et heures limites de dépôt des circulaires et des bulletins de vote des candidats aux élections législatives des 11 et 18 juin 2017 dans le département des Hauts-de-Seine.**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**Vu** la Constitution ;

**Vu** le Code électoral, notamment les articles R.32 à R.34 ;

**Vu** le décret n° 2017-616 du 24 avril 2017, portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'assemblée nationale ;

**Sur** la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Les circulaires et les bulletins de vote des candidats aux élections législatives des 11 et 18 juin 2017 seront déposées sur le site de la société KOBA, route de Neuilly-sous-Clermont à RANTIGNY(60290), aux dates et heures limites fixées comme suit :

- mardi 30 mai 2017 à 12 heures, pour le premier tour de scrutin

- mercredi 14 juin 2017 à 12 heures, pour le second tour de scrutin.

Au-delà de ces dates et heures, la commission de propagande ne sera pas tenue d'assurer l'envoi de ces documents aux électeurs.

**ARTICLE 2** : Le Secrétaire Général de la préfecture, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 17 mai 2017

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Thierry BONNIER

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté DRE/BELP n°2017-108 du 17 mai 2017 instituant deux commissions de propagande dans le département des Hauts-de-Seine pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**Vu** le code électoral et notamment les articles L. 166, R.31 à R.38,

**Vu** le décret n° 2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,

**Vu** l'ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles du 16 mai 2017,

**Vu** la proposition du Directeur opérationnel territorial courrier des Hauts-de-Seine,

**Sur** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1:** A l'occasion des élections législatives des 11 et 18 juin 2017, deux commissions de propagande, dont les ressorts, compositions et sièges sont précisés ci-après, sont instituées dans le département des Hauts-de-Seine.

**Une commission de propagande compétente pour les circonscriptions législatives n°1 à n°7 :**

1<sup>ère</sup> circonscription : partie de Colombes, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne.

2<sup>ème</sup> circonscription : Asnières, partie de Colombes.

3<sup>ème</sup> circonscription : Bois-Colombes, partie de Courbevoie, La Garenne-Colombes.

4<sup>ème</sup> circonscription : Nanterre, Suresnes.

5<sup>ème</sup> circonscription : Clichy, Levallois.

6<sup>ème</sup> circonscription : partie de Courbevoie, Neuilly, Puteaux.

7<sup>ème</sup> circonscription : Rueil-Malmaison, Garches, Saint-Cloud.

**Président :**

Monsieur Jacques BOULARD, président du Tribunal de Grande Instance de Nanterre  
Madame Emmanuelle WACHENHEIM, vice-présidente chargée du secrétariat général du Tribunal de Grande Instance de Nanterre (suppléante)

**-Membre représentant le Préfet des Hauts-de-Seine :**

Madame Muriel LARDY, directrice de la réglementation et de l'environnement

Monsieur Jérôme BOUVERET, chef du bureau des élections et des libertés publiques (suppléant)

**-Membre représentant le Directeur opérationnel territorial courrier des Hauts-de-Seine, chargé de la propagande :**

Monsieur Jaouad AMRAOUI, superviseur régulation et flux exceptionnels

Monsieur Jean-Jacques VIAL, coordinateur logistique (suppléant)

**Le secrétariat** est assuré par Mme Brigitte BERNARD, secrétaire administrative au bureau des élections, préfecture des Hauts-de-Seine, tél. : 01 40 97 23 25.

La commission siégera à la préfecture des Hauts-de-Seine, 167-177 avenue Joliot Curie, 92000 NANTERRE.

**Une commission de propagande compétente pour les circonscriptions législatives n°8 à n°13 :**

8<sup>ème</sup> circonscription : Chaville, partie de Meudon, Marnes-la-Coquette, Sèvres, Vaucresson, Ville d'Avray.

9<sup>ème</sup> circonscription : partie de Boulogne-Billancourt.

10<sup>ème</sup> circonscription : partie de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, partie de Meudon, Vanves.

11<sup>ème</sup> circonscription : Bagneux, Malakoff, Montrouge.

12<sup>ème</sup> circonscription : Chatillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson.

13<sup>ème</sup> circonscription : Antony, Bourg-la-Reine, Chatenay-Malabry, Sceaux.

**Président :**

Monsieur Jacques BOULARD, président du Tribunal de Grande Instance de Nanterre

Madame Emmanuelle WACHENHEIM, vice-présidente chargée du secrétariat général du Tribunal de Grande Instance de Nanterre (suppléante)

**-Membre représentant le Préfet des Hauts-de-Seine :**

Madame Anne-Marie CAVIER-SPILLEMAECKER, chef du bureau du cabinet et de la police administrative à la sous-préfecture d'Antony

Madame Sabine BARDY, secrétaire générale de la sous-préfecture d'Antony (suppléante)

**-Membre représentant le Directeur opérationnel territorial courrier des Hauts-de-Seine, chargé de la propagande :**

Monsieur Jaouad AMRAOUI, superviseur régulation et flux exceptionnels

Monsieur Jean-Jacques VIAL, coordinateur logistique (suppléant)

**Le secrétariat** est assuré par Mme Cynthia DEVARRE, secrétaire administrative au bureau du cabinet et de la police administrative à la sous-préfecture d'Antony, tél. : 01 56 45 38 45.

La commission siégera à la préfecture des Hauts-de-Seine, 167-177 avenue Joliot Curie, 92000 NANTERRE.

**ARTICLE 2** : ces commissions seront installées au plus tard à l'ouverture de la campagne électorale, soit avant le **lundi 22 mai 2017**.

**ARTICLE 3** : le Secrétaire Général de la préfecture, les présidents des commissions de propagande, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Thierry BONNIER

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale  
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>